



S P A N C

Service Public d'Assainissement Non Collectif

(Bréchamps, Chaudon, Coulombs, Croisilles, Faverolles, Les Pinthières, Lormaye, Néron, Nogent-le-Roi, Saint-Laurent-la-Gâtine, Saint-Lucien, Saint-Martin-de-Nigelles, Senantes, Villiers-le-Morhier)

Commande d'un contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation

(conformément à l'article L. 271-4 du Code de la Construction et de l'Habitat et à l'article L. 1331-11-1 du Code de la Santé Publique)

N° point de consommation :

N° dossier usager :

Demandeur du diagnostic : **Propriétaire** **Notaire** **Agence immobilière**

Date prévue de la signature de l'acte authentique de la vente :

Souhaitez-vous un passage caméra lors de la visite ? (sous-réserve d'accessibilité) : OUI NON

RENSEIGNEMENTS SUR L'IMMEUBLE EN VENTE

Adresse :

Code Postal : Commune :

Références cadastrales (section et numéro) :

Superficie totale du terrain (m²) : Surface totale bâtie (m²) :

Année de construction de l'immeuble :

Terrain desservi par un réseau public d'eau potable : OUI NON

Présence d'un puits sur la parcelle : OUI Utilisation : NON

Consommation d'eau moyenne annuelle (m³/an) :

TYPES DE BIEN

Résidence principale **Résidence secondaire** **Bien en location** **Local professionnel ou autre**

► Si résidence principale

Nombre d'immeubles à usage d'habitation :

* Maison individuelle :

* Appartement :

Occupation : . **Quelques jrs/an** **≤ 6 mois/an** **> 6 mois/an** **Permanente** **Inoccupé**

Nombre d'équivalent habitant :

Surface totale habitable (m²) :

Nombre de pièces principales (art. R111-1-1 : pièces destinées au séjour et au sommeil) :

Nombre de chambres :

Combles ou grenier aménageables : OUI NON

► **Si résidence secondaire**

Nombre d'immeubles à usage d'habitation:

* Maison individuelle :

* Appartement :

Occupation : . **Quelques jrs/an** **≤ 6 mois/an** **> 6 mois/an** **Permanente** **Inoccupé**

Nombre d'équivalent habitant :

Surface totale habitable (m²) :

Nombre de pièces principales (art. R111-1-1 : pièces destinées au séjour et au sommeil) :

Nombre de chambres :

Combles ou grenier aménageables : OUI NON

► **Si bien en location à usage d'habitation**

Nombre d'immeubles à usage d'habitation :

* Maison individuelle :

* Appartement :

Occupation : . **Quelques jrs/an** **≤ 6 mois/an** **> 6 mois/an** **Permanente** **Inoccupé**

Nombre d'équivalent habitant :

Surface totale habitable (m²) :

Nombre de pièces principales (art. R111-1-1 : pièces destinées au séjour et au sommeil) :

Nombre de chambres :

Combles ou grenier aménageables : OUI NON

► **Si local professionnel ou autre**

Nombre de locaux professionnels :

Autre (décrire et indiquer le nombre d'immeubles générant des eaux usées domestiques) :

.....

Nombre de points d'évacuation des eaux usées domestiques (eaux WC et eaux ménagères) :

Occupation : . **Quelques jrs/an** **≤ 6 mois/an** **> 6 mois/an** **Permanente** **Inoccupé**

Nombre de personnes :

RENSEIGNEMENTS SUR L'INSTALLATION D'ANC

Année de réalisation ou réhabilitation de l'installation :

Date du dernier diagnostic :

Date de la dernière vidange :

Date du dernier entretien : du bac dégraisseur : autre :

Contrat de maintenance souscrit (date du début, prestataire, fréquence, etc.) :

.....

Date de la dernière maintenance :

Interventions récentes sur l'installation (date et type) :

.....

Problèmes de fonctionnement rencontrés (odeurs, écoulements, débordements, etc.) :

.....

PROPRIETAIRE

NOM et Prénom :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Tél : Courriel :@.....

NOTAIRE CHARGÉ DE LA VENTE

NOM et Prénom :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Tél : Courriel :@.....

PERSONNE A CONTACTER POUR UN RENDEZ-VOUS SUR SITE (AGENCE IMMOBILIERE, ETC)

NOM et Prénom :
Fonction :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Tél : Courriel :@.....

DOCUMENT A JOINDRE AVEC CE FORMULAIRE

Un plan de situation permettant d'identifier précisément la situation de la parcelle dans la commune ou le hameau.
Un chèque du montant de la redevance libellé à l'ordre du Trésor Public. L'encaissement se fera après service rendu.

POUR LE JOUR DE LA VISITE

Afin de réaliser un diagnostic le plus complet possible, **tous les éléments relatifs aux dispositifs d'assainissement des eaux usées et d'évacuation des eaux pluviales devront être rendus accessibles et visibles (tampons de regards ouverts).**

Il est demandé de **ne pas fermer le compteur d'eau** pour tester l'évacuation de tous les points d'eau indiqués et de **préparer tous les documents relatifs à l'installation d'assainissement** (ancien diagnostic, bon de vidange, certificat d'entretien, facture de travaux, plan, photos, etc.).

REDEVANCE

Ce contrôle donne lieu au paiement d'une redevance dont le montant est fixé par le SPANC, conformément à la délibération n° 2023-03-01 en date du 1^{er} mars 2023, à savoir :

- ▶ pour la 1^{ère} visite : **280 euros net (sans passage caméra) ou 324 euros net (avec passage caméra)**
- ▶ **280 euros net supplémentaires si plusieurs immeubles générant des eaux usées domestiques sur la propriété,**
- ▶ **en cas de contre-visite avec passage caméra demandée dans un délai d'un an maximum à compter de la 1^{ère} visite et réalisée avant la vente : 135 euro net.**

ENGAGEMENT DU VENDEUR

- J'ai pris connaissance des conditions de réalisation du contrôle et de l'ensemble des informations définies dans le présent formulaire.
- J'affirme avoir pris connaissance du règlement du service public d'assainissement non collectif (SPANC) disponible sur <http://www.synd-eaux-villemeux.fr> et m'engage à m'y conformer en tous points.
- Je m'engage à autoriser l'accès de ma propriété aux agents des services techniques chargés de l'assainissement non collectif, aux techniciens d'Eure-et-Loir Ingénierie mandatés par la collectivité et à faciliter le contrôle (rendre les points d'eau et les regards accessibles).
- En cas d'absence, de non-accessibilité ou de non-visibilité de regards, ceux-ci, ainsi que les éventuels ouvrages liés à ces regards, seront jugés non-visibles ou non-existants.
- Je m'engage à envoyer une attestation de vente au SPANC après la signature de l'acte authentique.
- Je garantis l'exactitude des informations stipulées dans ce document.

Je soussigné(e), _____, agissant en tant que :

Propriétaire Notaire Agence immobilière, accepte les conditions de cette commande.

Fait à _____ le _____

Signature du demandeur :

Note d'informations sur le diagnostic de l'Assainissement non collectif lors de la vente

La réglementation :

Article L.271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation : « En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut, à l'acte authentique de vente »

Le dossier de diagnostic technique comprend, dans les conditions définies par les dispositions qui les régissent, les documents suivants : ... 8° Le document établi à l'issue du contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif mentionné à l'article L.1331-11-1 du Code de la Santé Publique... II... En l'absence, lors de la signature de l'acte authentique de vente, d'un des documents mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 7° et 8° du I en cours de validité, le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondants... En cas de non-conformité de l'installation d'Assainissement Non Collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai de un an après l'acte de vente »

Article L.1331-11-1 du Code de la Santé Publique : Lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le document établi à l'issue du contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif daté de moins de trois ans au moment de la signature de l'acte de vente est joint au dossier de diagnostic technique... Si le contrôle des installations est daté de plus de trois ans ou inexistant, sa réalisation est à la charge du vendeur.

COORDONNEES DU SPANC

Syndicat des « EAUX DE RUFFIN
23, rue du Faubourg Valmorin - 28210 NOGENT LE ROI
Courriel : m.escribano@eauxderuffin.fr – Tél : 07 88 73 05 93

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Liberté » :

Les informations recueillies par le Syndicat des Eaux de Ruffin à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'usage exclusif des agents techniques chargés de l'assainissement et de son prestataire (Eure-et-Loir Ingénierie). La collectivité s'engage conformément à la nouvelle réglementation en vigueur à garantir la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles et de ne pas utiliser vos données à d'autres fins qu'au suivi et au contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif.

La fourniture de chacune de ces données à caractère personnel est obligatoire pour pouvoir traiter votre demande. Vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle.